



Photo: Arnaud Bouissou - Terra

Au côté des collectivités locales, l'État peut jouer un rôle dans l'appréhension sur et par les territoires, des effets des transitions écologiques, sociales et économiques. Le progrès environnemental est un levier de justice et de cohésion sociale lorsqu'il est créateur d'emplois et qu'il contribue à réduire la précarité et les nuisances qui frappent d'abord les plus fragiles. Le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) a vocation à accompagner les élus et les entreprises dans la fabrique de bâtiments, de villes et de territoires accueillants et résilients, en mobilisant les savoirs de la recherche en sciences humaines et en pratiquant l'expérimentation partagée.

Hélène Peskine

Secrétaire permanente du Plan urbanisme, construction, architecture (Puca)

aux ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires

Créatrice et animatrice de la plate-forme #PEPS environnemental et social¹

Placer le progrès environnemental

Lorsque Nicolas Hulot a renommé le ministère de l'Environnement « ministère de la Transition écologique et solidaire », il a fait une promesse aux Français. Il a inscrit le principe fondamental de l'acceptabilité sociale et sociétale des transformations induites par l'urgence climatique et l'érosion de la biodiversité.

Cette idée est clé pour affronter le défi de la conversion d'une économie mondiale fondée sur l'exploitation de ressources finies en une société basée sur la sobriété et la résilience.

Quelles orientations l'État se fixe-t-il en termes de progrès environnemental ?

Le progrès environnemental est un gage de vie meilleure, sur notre planète, pour le vivant et singulièrement pour la population humaine. Il doit être orienté en priorité vers les plus fragiles, qui sont également les plus durement touchés par les nuisances et pollutions (de l'air,

de l'eau, de la terre, de l'alimentation) et les victimes de la précarité énergétique (pour se chauffer et/ou se déplacer). Le progrès environnemental doit également être favorisé dans l'industrie et les petites et moyennes entreprises, au bénéfice immédiat des conditions de travail des salariés mais également de la compétitivité des activités qui gagnent à être plus sobres en ressources.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a inscrit dans son article 1^{er} les fondements de cette convergence en prônant une politique énergétique favorable à la création d'emplois, inclusive socialement, et qui préserve la santé humaine (cf. encadré). En conséquence, les décisions publiques et privées, individuelles et collectives, techniques et financières, en matière d'énergie, devraient systématiquement mettre en avant leur impact social, leur contribution à la lutte contre les inégalités, et à la une prospérité partagée.

« **les bâtiments, les grandes villes et leur hinterland rural sont des espaces stratégiques pour lier le progrès environnemental et le progrès social** »

1. Cf. www.helloasso.com/associations/peps-environnemental-et-social

Comment l'État peut-il articuler progrès environnementaux et sociaux ?

C'est d'autant plus une obligation que les solutions existent et qu'elles sont nombreuses. Elles font appel à trois mécanismes principaux, fiscaux, sociaux, et territoriaux.

Le déploiement progressif d'une fiscalité écologique tenant compte des niveaux de charges obligatoires (taille des ménages, distances parcourues, type de chauffage...) qui encourage

l'énergie, mobilité hydrogène, énergies marines...) en ciblant en priorité les ménages, les territoires et les entreprises les plus touchés par ces transformations.

Une véritable décentralisation vers des politiques locales de transition, avec un soutien de l'État qui facilite et accompagne les initiatives des collectivités locales, communes, communauté de communes, métropoles, et régions, en propre pour le développement des infrastructures, vers les citoyens, vers les entreprises, l'innovation et les filières locales.

européens de développement régional (Feder), dont 1,7 Mds d'euros d'ici 2020 soit plus de 20 % seront consacrés à la transition énergétique, et du soutien de la Banque européenne d'investissement. Cette dernière soutient par exemple les sociétés publiques de tiers-financement de la rénovation énergétique, qui apportent une aide technique et financière directe aux ménages pour leurs travaux.

Vous dirigez le Puca qui agit dans le domaine de la ville, de l'aménagement territorial.

au service du progrès social

la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre dans tous les domaines de la consommation et la suppression des niches antiécologiques (kérosène...);

La redistribution de cette ressource fiscale et des budgets publics européens, nationaux et locaux sous forme de primes et d'aides à l'investissement pour la réduction des pollutions, dans le bâtiment, la mobilité, l'agriculture et l'industrie, de soutien à la consommation de produits plus durables, à faible empreinte carbone, et de crédits dédiés à la recherche (stockage de

Pour accompagner ces politiques locales de transition, l'État est doté d'une administration déconcentrée, de la banque des territoires, de la banque publique d'investissement, et d'une capacité de redéploiement des ressources budgétaires en dotations éco-conditionnées vers les collectivités (à l'image du fonds spécial d'intervention délégué aux préfets. Il dispose également des crédits du Grand Emprunt géré par le Commissariat général à l'investissement (programme d'investissement d'avenir). Les régions sont chargées de la répartition des fonds

Pouvez-vous nous présenter les grandes orientations ?

Les bâtiments, les grandes villes et leur hinterland rural sont des espaces stratégiques pour lier le progrès environnemental et le progrès social. 45 % des consommations d'énergie finale et 23 % des émissions de gaz à effet de serre sont imputables aux bâtiments. Dans leur cycle de vie complet, avec la gestion et la transformation des matériaux nécessaires à la construction et l'utilisation de l'énergie durant toute leur durée de vie, ces impacts sont encore plus significatifs. Si l'on ajoute

Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Article 1

« La politique énergétique :

« 1^o Favorise l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte qui se définit comme un mode de développement économique respectueux de l'environnement, à la fois sobre et efficace en énergie et en consommation de ressources et de carbone, socialement inclusif, soutenant le potentiel d'innovation et garant de la compétitivité des entreprises ;

« 2^o Assure la sécurité d'approvisionnement et réduit la dépendance aux importations ;

« 3^o Maintient un prix de l'énergie compétitif et attractif au plan international et permet de maîtriser les dépenses en énergie des consommateurs ;

« 4^o Préserve la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et contre les risques industriels majeurs, en réduisant l'exposition des citoyens à la pollution de l'air et en garantissant la sûreté nucléaire ;

« 5^o Garantit la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources ;

« 6^o Lutte contre la précarité énergétique ;

« 7^o Contribue à la mise en place d'une Union européenne de l'énergie, qui vise à garantir la sécurité d'approvisionnement et à construire une économie décarbonée et compétitive, au moyen du développement des énergies renouvelables, des interconnexions physiques, du soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la mise en place d'instruments de coordination des politiques nationales. »

les émissions liées aux transports (27 % des émissions de GES, dont une partie est liée aux distances domicile-travail), les modes d'habiter jouent un rôle crucial pour le progrès environnemental. Parmi les priorités de la transition écologique, en lien avec le confort et la dimension sociale du logement, agir sur les bâtiments, et les lieux de vie est indispensable.

Face aux nouveaux risques globaux engendrés par le dérèglement climatique, érosion des littoraux, inondations et événements climatiques violents, sécheresses... la résilience de ces espaces et de ces modes de vie est également un enjeu social et spatial important.

Créé en 1998, le Plan urbanisme construction architecture (Puca) est un service interministériel français, rattaché au ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et à celui de la Transition écologique et solidaire (MTES) qui a pour mission de **favoriser l'innovation à travers la recherche, la recherche-action et l'expérimentation dans ses domaines de compétences.**

Comment articulez-vous progrès social et progrès environnemental ?

Le bien-être urbain, dont la sécurité fait partie, est une condition essentielle de la santé et du développement économique. Le Puca se nourrit du dialogue entre les différentes sphères de l'action publique et privée sur ces sujets de société. Rester au plus près de la réalité des territoires et savoir les différencier est une exigence essentielle pour mieux percevoir les phénomènes de crise.

Ces crises ne sont pas qu'épisodiques, elles peuvent être permanentes et globales comme le dérèglement climatique, les inadéquations structurelles entre un territoire et sa population (distances domicile-travail, prix des logements/prix de l'énergie), le risque terroriste, les pollutions de l'eau, de l'air, du sol, et leur incidence sur la santé publique, la disparition des espèces, la déprise démographique des territoires, l'accueil des migrants et réfugiés, la sécurité des systèmes informatiques... avec des effets à court et long terme.

Nous agissons dans un cadre d'anticipation de long terme. L'exemple de

Les motivations des élus locaux sont fortes pour agir en ce sens. Elles peuvent correspondre à des convictions politiques face au changement climatique, ou être de l'ordre de la solidarité. Nous cherchons donc à mettre en place un accompagnement dans la compréhension des enjeux dans les domaines de l'urbanisme et de la construction en proposant des solutions concrètes. Cela peut consister à mobiliser des architectes en proposant des solutions plus sobres, plus durables ou des réalisations mieux adaptées aux événements climatiques. Nous faisons également intervenir des chercheurs en sciences politiques, en sociologie ou des urbanistes pour identifier les freins et les leviers à la prise en compte par tous (citoyens, élus, entreprises) de ces nouveaux risques dans les stratégies locales.

Je m'inscris ainsi dans une démarche innovante qui place l'État au cœur d'une société de confiance au sein de laquelle les citoyens d'une part, les organisations territoriales de l'autre sont avant tout des partenaires. ■

Propos recueillis par Didier Raciné

« **Je m'inscris dans une démarche innovante qui place l'État au cœur d'une société de confiance au sein de laquelle les citoyens et les organisations territoriales avant tout des partenaires** » »

Il agit en partenariat avec les parties prenantes de la ville et des territoires (élus, services techniques, opérateurs locaux et nationaux, administrations, entreprises, concepteurs...), dans une logique de progrès partagé intégrant les préoccupations auxquelles ces différents acteurs sont confrontés aux échelles du bâtiment, du quartier, de la ville et du territoire. **Il utilise la recherche – notamment en sciences humaines** (géographie, urbanisme, architecture, sciences politiques, sociologie, économie...) – **pour évaluer, nourrir et anticiper les stratégies territoriales face aux défis globaux et locaux.** Ses travaux portent notamment aujourd'hui sur l'intégration des enjeux du climat, de l'adaptation des services urbains aux technologies numériques, et des solidarités socio-spatiales.

l'aménagement du littoral est illustratif : anticiper les effets à 50 ans de l'érosion côtière, de la submersion et de la montée des eaux, de l'accélération des phénomènes extrêmes (houles, tempêtes), c'est renoncer à financer à court terme des protections contre la mer (digues, épis) qui ne seront pas entretenues, pour repenser beaucoup plus largement la composition foncière et spatiale du littoral, et mettre en sécurité pour l'avenir les biens et les personnes, permettant au territoire de se redévelopper. C'est ce que fait le Puca avec ses « laboratoires d'aménagement littoral » (notamment à la Martinique). Nous prenons en compte le coût économique et social de ces effets et nous y répondons par des actions en matière d'urbanisme et d'aménagement destinées à accroître la résilience des territoires concernés.



Photo MTES Dicom - Manuel Bouquet